

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 septembre 2021 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2021-09-082 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 septembre 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2021-09-083 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 septembre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / APPUI
7	ADMINISTRATION

7.1	GREFFE
7.1.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2021-01 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE/PAVAGE / PARTIE DU 4 ^E BOULEVARD
7.1.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2021-02 / DÉNEIGEMENT DES RUES ET ÉPANDAGE D'ABRASIF
7.1.3	MANDAT ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN MATIÈRES DANGEREUSES – HAZMAT / AUTORISATION DE SIGNATURE
8.2	ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGES EN HAUTEUR / AUTORISATION DE SIGNATURE
8.3	ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN ESPACES CLOS / AUTORISATION DE SIGNATURE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2021-09-084 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2021-09-085 6.1 SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / APPUI

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021.

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les

services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

ADOPTÉE

2021-09-086 7.1.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV 2021-01 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE/PAVAGE / PARTIE DU 4^E BOULEVARD

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réhabilitation de la chaussée/pavage sur une partie du 4^e Boulevard, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 août 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérification, la soumission déposée du plus bas soumissionnaire est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro MTV 2021-01;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages D'Amour inc., 1635, Newman Crescent, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour les travaux de réhabilitation de la chaussée/pavage sur une partie du 4^e Boulevard, et ce, au montant forfaitaire par mètre carré de 29,80 \$ taxes applicables non comprises, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 91 900 \$ taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres numéro MTV 2021-01;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-09-087 7.1.2 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2021-02 / DÉNEIGEMENT DES RUES ET ÉPANDAGE D'ABRASIF

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour le déneigement et entretien hivernal des voies publiques, une (1) soumission a été reçue et par la suite ouverte le 31 août 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérification, la soumission déposée du plus bas soumissionnaire est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro MTV-2021-02;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation A. Rodrigue inc., 1741, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 2Z2, pour le déneigement et entretien hivernal des voies publiques, et ce, pour un montant totalisant cent trois mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et cinquante cents (103 477,50 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV-2021-02;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-09-088 **7.1.3** **MANDAT ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE, selon la loi, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT QUE, tel que stipulé aux Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, la firme LBP évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la municipalité et a soumis au conseil municipal les renseignements à propos d'une reconduction et d'une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de mandater la firme LBP évaluateurs agréés afin qu'il soit procédé, au dépôt avant le 1^{er} novembre 2021, à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2022-2023-2024.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-09-089 **7.2.1** **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars et cinq cents (209 982,05 \$).

ADOPTÉE

2021-09-090 8.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN MATIÈRES DANGEREUSES – HAZMAT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT la résolution 15-03-252 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale d'une durée de 5 ans établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT que l'entente a été en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion ci-après appelée la Ville intervenante, malgré l'expiration de l'entente, a continué à fournir suivant les termes et conditions prévus à celle-ci les services spécialisés en matières dangereuses aux municipalités requérantes de manière continue depuis le 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en voie d'adoption par l'autorité régionale réitère l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler l'entente spécialisée en matière dangereuse;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente permettant l'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, l'entente par laquelle la Ville intervenante, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir sur demande de celles-ci les ressources humaines et matérielles qu'elle a à sa disposition pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des 19 municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui ne désirent pas adhérer à cette entente seront soumises à l'application de la réglementation de la Ville intervenante sur la tarification en vigueur pour la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve l'entente à intervenir préparée par la Ville de Vaudreuil-Dorion établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT);

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-09-091 8.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGES EN HAUTEUR / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif n° 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les sauvetages en hauteur afin de respecter lesdits objectifs de la première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie de la Ville de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions de sauvetages en hauteur;

CONSIDÉRANT QUE les parties se prévalent des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que ceux prévus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve l'entente à intervenir établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en sauvetages en hauteur;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2021-09-092 8.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN ESPACES CLOS / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale et plus particulièrement l'objectif n° 5 concernant les autres risques, lequel stipule que dans le cas des autres risques de sinistre susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources affectées à la sécurité incendie, il importe de planifier l'organisation des secours et prévoir des modalités d'intervention qui permettent le déploiement d'une force de frappe optimale eu égard aux ressources disponibles à l'échelle du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sera adoptée par l'autorité régionale ultérieurement;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges signaient une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'aide offerte en services spécialisés pour les espaces clos afin de respecter lesdits objectifs de la première génération du Schéma en couverture de risques ainsi que la deuxième à être adoptée ultérieurement;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie de la Ville de Rigaud et de la Ville de Pincourt sont actuellement les seuls services sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dotés d'équipes spécialisées pour les interventions en espaces clos;

CONSIDÉRANT QUE les parties se prévalent des pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) aux articles 569 à 578 du Code

municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que ceux prévus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) pour conclure une entente d'intervention en matière de services spécialisés de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE les parties considèrent qu'il est opportun de conclure une entente intermunicipale en cas d'interventions spécialisées en espaces clos;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil approuve l'entente à intervenir établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en espaces clos;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2021-09-093

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 septembre 2021 à 19 h 55.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière